

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — Francfort, 6 avril.

La *Gazette d'Upsal* (Suède) publie, dans son numéro du 4 avril, l'extrait suivant d'une lettre autographe du roi Gustave III, qui a été trouvée dans l'une des deux caisses cachetées, que ce monarque avait envoyées à l'université royale d'Upsal, et dont l'ouverture a été faite le 29 du mois passé. Voici la traduction de cet extrait :

« En faisant don de mes papiers à la Bibliothèque de l'université d'Upsal, je crois sauver de l'oubli plusieurs anecdotes singulières et intéressantes relatives à mon gouvernement ; car les égards dus aux personnes vivantes m'auraient obligé de détruire ceux de ces papiers qui auraient pu leur causer des désagrémens, mais qui, après un espace de cinquante ans, ne pourront plus nuire à qui que ce soit, et pourront servir à donner des éclaircissemens aux historiens de l'époque actuelle. Ces papiers se divisent en différentes classes. Il y a des lettres, des mémoires, des bagatelles (*sic*), et bon nombre de projets qui m'ont été adressés. Beaucoup d'entre ces papiers contiennent des divertissemens (*sic*) inventés au commencement de mon règne, soit par moi-même, soit par mes frères et sœurs, et qui pourront servir à faire connaître le goût et les usages de l'époque. Il y a des lettres de souverains étrangers et des lettres de dames dont j'ai fait la connaissance pendant mes voyages dans les autres pays. Parmi ces dernières lettres, il s'en trouve beaucoup de trois dames non moins distinguées par leur esprit et leurs talens, que par leur rang élevé ; ce sont Mesdames Armande de Richelieu, comtesse d'Egmont ; Henriette de Sanchon, comtesse de Boufflers et Marie Sophie de Noailles, comtesse de la Marque.

» Tous les papiers en question sont dans le plus grand désordre. Dans le nombre de lettres de têtes couronnées, il s'en trouve quelques unes de la reine douairière à mes frères et sœurs ; des rois de France Louis XV et Louis XVI ; des rois de Prusse, d'Espagne, etc., etc.

» Beaucoup de mes papiers concernent la révolution, il y a aussi une correspondance remarquable du conseiller du royaume, comte Scheffer. Si l'on ouvre tout cela après cinquante ans, et qu'alors quelqu'un voudrait publier des anecdotes relatives à mon règne, ou des choses curieuses (*curiosa*) je le verrais (*jag skulle se det*) avec un grand plaisir. »

La *Gazette d'Upsal* annonce que c'est notre célèbre historien, M. le professeur Geyer, qui est chargé de l'examen des papiers de Gustave III.

ANGLETERRE. — Londres, 20 avril.

Nous reproduisons d'après le *Morning-Post*, le discours prononcé par sir Robert Peel, dans la séance des communes du 19 de ce mois, en réponse au docteur Bowring, qui l'avait interpellé sur les affaires de la Syrie :

Sir Robert Peel : L'honorable membre désire savoir si la Porte-Ottomane a le projet d'envoyer en Syrie des Arnauts, et si elle a refusé de rappeler Omer-Pacha, nommé par elle gouverneur du Liban. L'administration des affaires de la Grande-Bretagne est assez difficile (rises) ; mais vouloir entreprendre d'administrer la Syrie, ce serait se charger d'une tâche qui dépasse toute habilité humaine. Toutefois, les interpellations de l'honorable membre me paraissent complètement justifiées, eu égard à notre position spéciale vis-à-vis de la Turquie et de la Syrie. Je commence par déclarer qu'il eût été difficile de faire un choix moins heureux que celui d'Omer-Pacha pour remplir les fonctions de gouverneur du Mont Liban. Le gouvernement a adressé au divan des réclamations au sujet de cette nomination, attendu que les antécédens d'Omer-Pacha ne présentaient aucune garantie. La Porte-Ottomane a répondu en donnant l'assurance que la nomination d'Omer-Pacha n'était point permanente, et que de nouveaux arrangemens seraient adoptés pour l'administration des affaires du Liban.

Je regrette que la Porte-Ottomane ait jugé à propos d'envoyer des troupes albanaises en Syrie. Nous avons reçu la nouvelle de cette mesure le 4 avril, et ; sur le champ, nous avons transmis à

sir Stratford-Canning l'ordre de protester ; mais, dès le 6 avril, notre ambassadeur avait adressé au divan une note énergique sur ce point. La Porte-Ottomane se hâta de répondre à notre ambassadeur que les Albanais n'opéraient que sur le littoral et qu'ils remplaceraient seulement la garnison de Saint-Jean-d'Acre. Je vais donner lecture à la Chambre d'un paragraphe de la dépêche de sir Stratford-Canning ; elle verra que les vues de notre ambassadeur sur cette affaire s'accordent parfaitement avec celles du gouvernement. L'ambassadeur anglais a dit au divan : Je suis étonné et profondément peiné de la résolution que la Porte a prise d'envoyer des Albanais en Syrie ; car cette mesure produira une impression fâcheuse, non seulement sur mon gouvernement, mais sur l'Europe entière, et j'espère que l'on voudra bien soumettre mes réclamations à S. H. le Sultan. Je partage entièrement, reprend sir R. Peel, l'opinion émise à ce sujet par sir Stratford-Canning, et je pense que dans le cas même où nos protestations ne seraient pas couronnées de succès, la Chambre demeurera convaincue, d'après l'exposé que je viens de lui faire, que notre attention ne s'écartera point d'une affaire qui est si intimement liée à la prospérité de la Syrie et à l'indépendance de l'empire turc.

Du 22. — La chambre des lords, dans sa séance d'hier, a examiné en comité le projet de loi sur l'importation des céréales. Tous les amendemens proposés ont été rejetés à de fortes majorités. La troisième lecture du projet est fixée à ce soir.

— Le bill de la taxe sur le revenu vient d'être imprimé par ordre de la chambre des communes ; il a pour titre : Bill destiné à accorder à S. M. un droit sur les revenus provenant des propriétés, professions, commerces et bureaux. Il contient 189 clauses et occupe 130 pages in-folio. La taxe sera perçue à compter du 5 avril 1842 et continuera de l'être jusqu'au 5 avril 1845 et pas plus long-tems. Le bill se divise en cinq chapitres qui énumèrent les diverses espèces de propriétés qui y sont assujetties. Le chapitre A porte que sur toutes les terres, terrains, tenemens, douaires ou héritages de la Grande-Bretagne, il sera perçu un droit de sept pences sur 20 shellings ; chapitre B, sur toutes les terres, etc., eu égard à leur occupation, il sera payé en Angleterre la somme de trois pences sur chaque 20 shellings du rapport annuel, et en Ecosse une somme de 2 1/2 pences seulement ; chapitre C, sur tous les revenus d'annuités, intérêts, dividendes ou part d'annuités, payables à tout individu, corps politique ou corporation, compagnie ou société, sur un revenu public quelconque, une taxe de sept pences par 20 shellings sera perçue sans réduction. Le chapitre D frappe de la taxe de sept pences par 20 shellings toute espèce de propriétés non mentionnées dans les chapitres précédens, et toute espèce d'émolumens définis au chapitre C et non expressément exemptés, tout commerce, manufacture, spéculation ou commandite, société par actions, emploi, place, tout revenu provenant de propriétés en Irlande ou dans les possessions étrangères. Le chapitre E renferme des dispositions réglementaires pour la perception de la taxe.

FRANCE. — Paris, 22 avril.

Plusieurs amendemens se rattachant aux divers systèmes sur l'établissement des chemins de fer, ont été déposés aujourd'hui sur le bureau du président ; le plus important est celui de M. le vicomte de Panat : il tend à concentrer sur la ligne de Paris à la frontière belge tous les crédits que le projet de loi, amendé par la commission, répartit sur toutes les lignes.

— La commission du budget après avoir entendu MM. les ministres de l'intérieur et des finances sur le recensement, à l'occasion du budget des recettes, a commencé à examiner les documens relatifs au port d'Alger. La commission estime à 20 millions la dépense qu'occasionnera cette entreprise.

— On écrit de Toulon, 16 avril, la nouvelle suivante, qui nous devons le faire observer, est en contradiction avec les informations de la *Sentinelle de la marine* :

« Le gouvernement, cédant enfin aux exigences de l'opinion publique, se dispose à faire une démonstration devant Tanger.

Les quatre vaisseaux arrivés ces jours derniers du Levant, le *Friedland*, le *Jemmapes*, la *Ville de Marseille* et le *Généreux*, ont reçu l'ordre de faire leurs vivres et leurs remplacements en rade du lazaret, et de se tenir prêts à partir. Cette division sera commandée par M. Cosmao Dumanoir, le plus ancien capitaine de vaisseau parmi les commandans. Le bâtiment à vapeur le *Veloce*, qui s'est fait expédier à la santé, partira pour Tanger, où il transporte un officier d'état-major chargé de demander à l'empereur une prompte et éclatante satisfaction. Le ministère se décide un peu tard de montrer un peu de vigueur; car, grâce à l'intervention des Marocains, Abd-el Kader a ressaisi une partie de son ancienne puissance, et il pourra maintenant tenir la campagne avec les contingens des tribus kabyles et arabes de l'ouest et du sud de la province d'Oran. Nous verrons si le gouvernement français se contentera encore des assurances illusoire que ne manquera pas de donner à notre envoyé l'empereur du Maroc.»

— Les nouvelles des Etats-Unis sous le rapport financier sont désastreuses. Le crédit du gouvernement décroît de jour en jour, et le déficit du trésor augmente à proportion; il s'élève à dix-huit millions de dollars. Le président a adressé un message au congrès pour demander une augmentation de 20 p. c. sur les impôts, et pour déclarer que si l'on ne trouve à contracter un emprunt considérable, on ne pourra sortir d'embaras. M. Tyler ne se fait pas illusion du reste sur le peu de confiance que les capitalistes doivent avoir dans le crédit des Etats-Unis, et il propose de donner pour garantie de l'emprunt le produit de la vente des terres. Mais de son côté, le congrès a déjà refusé de faire la répartition entre les divers états, de celles qui restent à vendre.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

On reparle de nouveau d'un traité de commerce avec la Belgique. Il paraît que les négociations seront reprises entre les deux sessions.

— M. le maréchal Moncey, duc de Conegliano, grand-croix de la Légion-d'honneur, pair de France, gouverneur de l'Hôtel des Invalides, est mort hier à onze heures du soir, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Aujourd'hui, pendant toute la journée, les portes de l'Hôtel des Invalides sont restées fermées en signe de deuil.

— On s'entretenait hier soir dans les salons politiques de la mort du maréchal Clauzel. Cette nouvelle est parvenue à M. le président du conseil par la voie télégraphique.

Le maréchal Clauzel est décédé dans sa terre, située dans le midi de la France. Ainsi dans le même jour, l'armée a perdu deux illustres maréchaux.

— La mort de M. Aguado est pleinement confirmée aujourd'hui. Voici les détails positifs sur ses derniers momens :

Arrivé à Oviedo, M. Aguado fut accueilli par les habitans, qui le considèrent comme leur bienfaiteur, avec les plus vives démonstrations; des illuminations, des bals eurent lieu en son honneur. Le 14, il arriva à Gijon; une cavalcade nombreuse, formée des jeunes gens du pays, était venue à sa rencontre et l'avait escorté jusqu'à sa demeure, où il reçut les députations des notables de la ville. M. Aguado avait changé la face de cette contrée; les mines qu'il y possédait et diverses industries qu'il protégeait, répandaient dans le pays un bien-être que l'on savait apprécier.

Après s'être promené sur le port de Gijon, M. Aguado rentra pour dîner, et c'est au moment de se mettre à table qu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Son médecin le saigna immédiatement, il donna quelques signes de vie; il parla un peu; il fut de nouveau saigné; mais malgré tous les soins, il expira dans la nuit du 14 au 15.

M. Aguado était âgé de 58 ans; il laisse une veuve profondément affectée de ce malheureux événement, et trois enfans, dont l'aîné, marié avec M^{lle} Macdonall, fille d'un ancien consul-général anglais, a quitté la carrière militaire, où il était officier de cavalerie, pour entrer dans la diplomatie. Après avoir été attaché à l'ambassade de Vienne, il est passé dans la même qualité à la légation de Florence. Les deux autres sont pensionnaires au collège de Louis-le-Grand.

M. Aguado laisse, dit-on, une fortune de 40 millions (d'autres disent de 65 millions), moitié numéraire, moitié en biens-fonds; il était naturalisé Français et il était rentré en 1814, après la guerre d'Espagne, avec le grade de colonel. La haute banque de Paris perd un de ses plus puissans soutiens et sa fortune bien liquidée, répond aux prétentions que, depuis long-tems, l'Espagne oppose à ses comptes. Une partie de la suite du riche banquier est arrivée le 19 à Bordeaux avec ses équipages, et elle est descendue à l'hôtel de France.

Du 23. — On lit dans le journal le *Globe*, journal très-conservateur :

La moisson d'ignominies que nous valent les traités sur le droit de visite, et la position d'abord si fautive, ensuite si mal caracté-

risée de notre gouvernement, grossit chaque jour. On se rappelle que le *Saphir*, qui faisait entre le Brésil et l'Afrique le même commerce que le *Marabout* est revenu immédiatement en France après l'affaire de ce dernier, et a renoncé à une opération dont il n'espérait plus rien de fructueux. Aujourd'hui le *Journal du Havre* annonce qu'une maison de cette ville, entretenant des relations suivies avec Bahia, a reçu d'un de ses correspondans l'ordre d'affréter un bâtiment pour être employé à des voyages sur la côte d'Afrique, mais en recommandant avant tout, de choisir un pavil on autrichien et non un pavillon français. Et, en effet, l'Autriche ne laisse ni battre ses matelots, ni cracher sur son pavillon.

Ainsi, à l'étranger on ne croit plus à une protection efficace de la part de la France, et notre pays perd chaque jour cette magnifique force d'opinion qui lui faisait une si grande position en Europe. Aujourd'hui, c'est la confiance qui s'envole, demain ce sera le mépris qui viendra. Il est même venu ce mépris, puisqu'on préfère l'abri d'un pavillon autrichien à celui du pavillon tricolore. Et après cela, on ne craindra pas de parler comme cet excellent M. Dufaure, à propos des chemins, où ce n'était pas trop la place, de *la fortune de la France, et le Journal des Débats*, avec sa légèreté fort triste, trouvera moyen de s'en moquer!

— Il paraît décidé que M. le duc de Nemours n'ira point cette année faire campagne en Afrique, ainsi qu'on l'avait annoncé. Les couches de la duchesse fourniront un motif suffisant pour le retenir à Paris jusqu'à ce que l'expédition du printemps soit trop avancée pour songer à y prendre part.

L'apparition projetée du prince en Afrique se rattachait au plan toujours caressé d'une vice-royauté qui eût permis de revenir à l'apanage par une voie détournée; mais ce sont là des choses qu'on peut espérer *in petto* de la chambre à venir, mais dont il faut se garder de laisser rien percer devant le corps électoral.

— Les nouvelles les plus contradictoires se répandent au sujet de la ratification du traité sur le droit de visite. Les uns prétendent que le ministère a décidément fait connaître son refus; d'autres, au contraire, qu'il s'est décidé à franchir le pas, à braver l'opinion publique et à tenir parole à l'Angleterre.

Entre ces deux versions contradictoires, le ministère seul peut dire ce qu'il y a de vrai.

La *Presse* se hâte de déclarer que si M. Guizot s'est *déplorablement trompé*, il n'a donné à personne le droit de le supposer capable d'un acte de folie tel que serait aujourd'hui l'acte qui ratifierait, *malgré les chambres*, le traité du 20 décembre.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 27 avril.

Il sera incessamment procédé à l'habillement des fonctionnaires et employés des douanes. Il a été arrêté que chacun se procurera son uniforme de la manière qu'il jugera convenable, mais bien entendu d'après le modèle prescrit. Il sera fait des avances à ceux qui en auront besoin pour payer de suite les fournisseurs.

— L'administration actuelle de notre pays se signale par d'importantes améliorations réclamées depuis long-tems par diverses institutions publiques. Nous avons parlé, récemment, de l'évacuation du bâtiment de l'hospice civil pour transférer cet établissement dans celui du St-Esprit au Paffenthal, ainsi que de l'extension qui sera donnée aux services de charité qui appartiennent à sa destination. Il en est d'autres encore auxquels des soins spéciaux vont être donnés. Le palais de justice va être restauré; un fonds considérable est alloué à cet effet. Des localités voisines de ce palais vont recevoir une appropriation convenable pour le casernement de la gendarmerie. La ville sera, par là, déchargée de l'obligation de fournir un bâtiment dont elle aurait dû faire l'acquisition, mais dont le loyer lui aurait été payé par l'état. Les bâtimens des écoles des filles pauvres et du pensionnat de Ste-Sophie, vont être agrandis et cette amélioration, dont l'instruction publique recueillera un notable avantage, sera due en partie à la bienveillante protection de S. M. la reine, qui a pris sous son patronage immédiat les écoles des filles pauvres. S. M. a daigné accorder une somme de 2000 florins qui sera employée à cet usage, avec les fonds qui y seront affectés d'ailleurs. Tous ces travaux sont le résultat d'une pensée féconde en bienfaits pour l'avenir; et, sous le rapport matériel et actuel, ces mêmes travaux donneront de l'activité à diverses industries.

Le comte Maurice d'Argout avait été chargé, il y a trois ans, par le cabinet des Tuileries, d'un voyage d'exploration dans les mers de l'Inde, il vient de publier le résultat de ses recherches dans un ouvrage plein d'intérêt, et qui fait sensation en France à raison des aperçus nouveaux qu'il contient et des missions d'utilité générale auxquelles il peut donner lieu. Bon observateur, penseur profond, M. d'Argout paraît être appelé à rendre de grands services à son pays.

Des immenses contrées que l'auteur a visitées, il n'en est aucune qui à ses yeux présente autant d'intérêt que les possessions hollandaises; il leur consacre un long chapitre, dans lequel il se plaît à décrire avec précision, tout ce qu'elles renferment de germes de prospérité. Nous allons en transcrire quelques passages :

« Java, est le centre, la métropole et en quelque sorte la place d'armes des possessions secondaires de la Hollande dans l'archipel indien : c'est de la colonie-mère que partent le mouvement et l'impulsion, et au besoin, le secours et l'assistance, situation favorable à l'envahissement total des îles dont les Hollandais ne possèdent encore qu'une partie. En effet, les naturels ne peuvent résister aux efforts habilement combinés d'une administration courageuse et persévérante qui, solidement établie dans la colonie principale, travaille incessamment à étendre sa domination du centre à la circonférence; elle gagne pied à pied du terrain, et ne recule jamais.

» Tôt ou tard, le gouvernement viendra à bout de compléter et de consolider ses conquêtes. Alors, il aura acquis, non-seulement la souveraineté, mais encore la propriété foncière du pays dont la superficie égale celle du territoire réuni de la France, de l'Espagne, de la Belgique et de l'Italie; et pour exploiter ces immenses possessions, il disposera de vingt millions de serfs. Or, ces populations une fois pacifiées, doivent s'accroître encore.

» Les plus hautes destinées semblent être réservées aux établissements neerlandais, spécialement à Java. Aucune colonie européenne, dans aucune partie du monde, ne réunit autant d'avantages à exploiter, et n'offre d'aussi larges éventualités de prospérité. En comparant leur situation, leurs conditions d'existence, leurs chances d'avenir, l'esprit demeure saisi de conviction.

» Sous le rapport du commerce, la situation géographique des possessions hollandaises est réellement admirable; pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la carte. De l'Est à l'Ouest, elles sont réparties sur une ligne de neuf cents lieues d'étendue, depuis les îles d'Aron et de Timor-Laot, jusqu'à la côte ouest de Sumatra. Du Nord au Midi, elles se trouvent disséminées dans une zone de près de quatre cents lieues de largeur, à partir de la presqu'île de Manado dépendante des Célèbes, jusqu'au détroit de Bali, sur la côte Sud Ouest de Java.

» Ces établissements offrent à toutes les navigations des points commodes de relâche et de ravitaillement, et des marchés plus ou moins considérables pour l'achat et la vente des denrées tropicales; et finalement de nombreux entrepôts pour les denrées européennes; entrepôts situés au centre de la plupart des destinations primitives, et qui par conséquent, doivent, à la longue, attirer un plus grand nombre de spéculateurs et de commerçans.

» Sous le rapport de la fécondité du sol et de la variété des productions, ces mêmes établissements l'emportent sur les plus riches colonies de l'univers. Nous l'avons déjà dit, ils réunissent toutes les cultures des Antilles, du Bengale et de la Chine; ils sont aptes à toutes les cultures de l'Europe; et de plus, ils possèdent la production des épices, monopole précieux, autrefois absolu, aujourd'hui faiblement entamé. Ajoutez que toutes ces productions sont illimitées, car les défichemens de Java n'occupent jusqu'à présent que le dixième de son territoire.

» Les possessions anglaises dans l'Inde ont plus d'étendue, leur population est plus forte; elles jettent un plus grand éclat; mais elles sont moins salubres, moins sûres, et moins profitables que les établissements neerlandais.

» L'Indostan non-seulement ne verse rien au trésor de la métropole, mais il lui impose d'énormes sacrifices. Les revenus de Java garantissent aux finances obérées du royaume des Pays-Bas, une prompte et complète restauration.

» La Hollande marche avec prudence; elle ne hasarde rien; ne compromet rien. Déjà elle recueille le fruit de sa sagesse. Ses bénéfices s'accroissent chaque jour. En persévérant dans ces voies, elle verra croître progressivement sa navigation, son commerce et ses richesses. Faudrait-il donc s'étonner si à une époque prochaine, elle venait à reprendre en Europe, le rang qu'elle occupait il y a cent cinquante ans? »

Echternach, le 25 avril 1842.

M. l'éditeur du Journal de Luxembourg,

La Pentecôte approche et notre procession dansante va appeler les étrangers à venir contempler, en 1842, le spectacle affligeant des pauvres gens qui, comme s'ils avaient été piqués de la tarantule, iront à l'église depuis le pont de la Sûre, en sautant trois pas en avant et deux en arrière, au son d'un air monotone de musique. Et ces sauteurs seront au moins au nombre de 12000 !!

Nous avons à la tête des affaires ecclésiastiques un évêque non seulement éclairé et tolérant, mais d'un caractère ferme et humain; serait-ce trop présumer de sa bienveillance pour les Luxembourgeois, de son sentiment des convenances publiques, de son amour

pour le service du culte avec la dignité et la piété qui lui sont dues, serait-ce, en un mot, trop présumer de son respect pour les vraies et éternelles doctrines de l'église de J.-C., que de solliciter son auguste intervention afin d'obtenir, non pas, remarquez le bien, l'abolition de la procession d'Echternach, mais le changement de sa forme, c'est-à-dire, la suppression de la danse?

Nous savons que plusieurs prélats ont échoué dans la tentative d'une réforme que réclame le bon sens non moins que la majesté du culte; mais nous savons aussi, que les bons moyens n'ont pas été employés; et il est certain que Mgr. l'évêque, vicaire apostolique du Grand Duché, en aurait la gloire et le mérite, s'il voulait bien en faire l'objet de sa sollicitude.

Aggréé etc.

J. P.

L'Éditeur responsable, LAMORT.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

EN VENTE

à la librairie religieuse et d'éducation de Joseph CONSEIL, vis-à-vis l'hôtel du gouvernement à Luxembourg.

Catéchisme de persévérance ou exposé historique, dogmatique, moral et liturgique de la religion depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'abbé J. Gaume, 8 forts volumes in-12 délivrés par souscription. Le prix de chaque volume est de 2 fr., payables à la réception. Après la mise en vente du deuxième volume le prix sera porté à 25. L'ouvrage complet sera terminé pour fin de juillet 1842.

Cours de mathématique par Lacroix, 5 volumes, 15 fr.

Lexique grec-français, 1 volume, 6 fr.

Dictionnaire français-grec, 1 volume, 8 fr.

Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI, 1 vol., 4 fr. 50.

Conférences sur les doctrines et les pratiques les plus importantes de l'Eglise catholique, par N^s Wiseman, 2 vol., 5 fr.

Les destinées du christianisme, 1 vol., 1 fr. 50.

Breviaire Romanum, en noir, 16 fr.

Id. id. en rouge et noir, 16 gravures, 20 fr.

M. VALLAT, fils, teinturier-dégraisseur à l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient faire teindre ou dégraisser des étoffes quelconques, qu'elles le trouveront chez lui tous les jours de dix heures à midi, maison Böttgenbach, rue de Genistre. Il prévient également qu'il ne restera à Luxembourg qu'une huitaine de jours.

Les personnes qui voudront l'honneur de leur confiance, trouveront chez lui un cahier d'échantillons des couleurs les plus variées.

Le soussigné a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs qu'il vient d'établir une auberge à Remich, dans le quartier le plus agréable de la ville. Il mettra tous ses soins à servir les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance. Son établissement renferme également de belles et vastes écuries pour un grand nombre de chevaux.

WILLIBORD MEYER.

B e r d i n g

der Lieferung von Brennholz für das Regierungs-Gebäude zu Luxemburg.

Im Wege der Submission soll am 4. Mai d. J., um zehn Uhr Vormittags, die Beschaffung von ungefähr 300 Niederländischen Rorden buchens Brennholz für das hiesige Regierungsgebäude, unter Vorbehalt der Genehmigung, an den Mindestfordernden vergeben werden.

Unternehmungslustige werden eingeladen, die Bedingungen im Sekretariat der Regierung oder im Bureau des Oberbauraths einzusehen, und ihre Angebote, versiegelt bis zum 4. Mai dem Königlich-Preussischen Regierungs-Kollegium einzureichen.

Der Gouverneur,
De la Fontaine.

ADJUDICATION

de bois de chauffage pour l'hôtel du gouvernement à Luxembourg.

Le 4 mai prochain, à dix heures du matin, la fourniture d'environ 300 stères de bois de chauffage, de hêtre, pour l'hôtel du Gouvernement à Luxembourg, sera adjugée, par voie de soumission et sous réserve d'approbation, à celui qui aura mis le plus bas prix.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions au secrétariat du gouvernement ou dans le bureau du Conseiller supérieur des travaux publics: leurs soumissions devront être cachetées et présentées au Conseil de gouvernement, d'ici au 4 mai 1842.

Le Gouverneur,
DE LA FONTAINE.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON PROPRE A UNE AUBERGE,

située à Remich, rue dite auf dem Dorff.

S'adresser, pour connaître le prix et les conditions, à la veuve ALTWIES, à Remich, qui vient de cesser son auberge.

Bekanntmachung.

Verding

der Arbeiten und Lieferung der Materialien, zur Einrichtung des Gerichtshofes zu Luxemburg.

Es sollen auf dem Wege schriftlicher Angebote folgende Arbeiten, einzeln, nach den verschiedenen Professionen in Verding gegeben werden:

1. Maurerarbeit.....	für Gulden 3956 45
2. Zimmerarbeit.....	id. 768 00
3. Schreinerarbeit.....	id. 7509 79
4. Plafonierarbeit.....	id. 3199 01
5. Schlosserarbeit.....	id. 2065 45
6. Dachdeckerarbeit.....	id. 215 51
7. Anstreicher und Malerarbeit.....	id. 1299 36
8. Pflasterarbeit.....	id. 770 75
9. Pfasterarbeit.....	id. 961 15

Die Bedingungen, Kostenanschläge und Preislisten können von Erbziehungslustigen im Bureau des Oberbauraths und des dienstthuenden Bauingenieurs zu Luxemburg eingesehen werden.

Die Angebote, welche nach dem in den Vertragsbedingungen angegebenen Modell müssen aufgestellt sein, wenn sie berücksichtigt werden sollen, sind spätestens bis zum 1. Mai d. J. dem Regierungskollegium versiegelt einzureichen, und müssen mit folgender Aufschrift versehen sein:

„Angebote für die Übernahme der Maurer- (Schreiner-) u. Arbeiten und Lieferungen zur Einrichtung des Gerichtshofes zu Luxemburg,“
Luxemburg, den 19. April 1842.

Das Regierungs-Kollegium,
de la Fontaine.

AVIS.

ADJUDICATION

de travaux et fournitures de matériaux, pour l'appropriation du Palais de Justice à Luxembourg.

Les travaux ci-après seront adjugés en détail, par voie de soumission et d'après les différentes professions:

1. Maçonnerie.....	pour florins 3956 45
2. Charpente.....	„ 768 00
3. Menuiserie.....	„ 7509 79
4. Plafonnage.....	„ 3199 01
5. Serrurerie.....	„ 2065 45
6. Toiture.....	„ 215 51
7. Peinture.....	„ 1299 36
8. Pavage.....	„ 770 75
9. Vitrerie.....	„ 961 15

Les conditions, devis et listes de prix sont déposés, à l'inspection des amateurs, aux bureaux du conseiller supérieur des travaux publics et du conducteur faisant fonctions d'ingénieur.

Les soumissions, pour être admises, devront être dressées d'après le modèle indiqué dans le cahier des charges. Elles devront en outre être présentées cachetées au plus tard le 1^{er} mai 1842 au conseil de Gouvernement, et porter l'inscription suivante:

„Soumission pour l'entreprise de la maçonnerie (charpente etc) et les fournitures pour l'appropriation du palais de justice à Luxembourg.“
Luxemburg, le 19 avril 1842.

Le Conseil de Gouvernement,
DE LA FONTAINE.

Recueil des actes publics, lois et réglemens, concernant le système actuel des douanes, dans le grand-duché de Luxembourg, traduits en français, et précédés d'une notice historique sur l'union douanière de l'Allemagne; cahier in-4°, (format du mémorial).

Ce recueil est en vente chez J. LAMORT, au prix de 85 cents (1 fr. 80 c.)

VENTE DE DEUX MAISONS

situées en un tenant à Luxembourg, Grand'rue.

Le JEUDI, 12 mai 1842, à deux heures de relevé, il sera, en l'étude du notaire soussigné, procédé, par voie d'adjudication au plus offrant, sur requête des héritiers de feu M^r et M^{me} Leurs, à la vente de deux Maisons, sises à Luxembourg, Grand'rue, non loin du puits Rouge, entre celle de M. Bourgraff d'un côté et celle des héritiers Perin de l'autre, donnant par derrière sur la munitionnaire militaire.

Ces maisons en un tenant, ayant des cours et jardins par derrière, et situées dans la principale rue de la ville, même dans la partie la plus recherchée de cette rue, offrent une exposition et des emplacements favorables à toutes espèces de commerce, à tel point qu'on pourrait y établir au fond des fabriques et sur le devant des magasins et boutiques très-convenables.

Les conditions de la vente très-favorables, sont déposées chez le notaire soussigné, pour en être donné communication aux amateurs.
Luxemburg, le 18 avril 1842. LANDMANN, Notaire.

A VENDRE, UNE BELLE ET VASTE MAISON,

Avec cour, jardin, plusieurs greniers, une grande cave, trois petites, une fruitière, grande remise et écurie.

S'adresser aux héritiers Du Mont, rue de l'Eau, n° 572.
On peut la voir tous les jours depuis 2 jusqu'à 5 heures.

Schnellfahrt.

von Mathias Goergen, Schiffer aus Remich.

Ich verpflichte mich alle Fremden mit einem gedeckten und gut eingerichteten Schiffe nach Trier abzufahren. Ich hoffe, daß meine Fahrt in Anspruch genommen werden wird, indem ich nur zwölf Sous per Person fordere. Was aber die Last anbelangt, die hundert Pfund wiegen, so bezahlen dieselben Fluss abwärts zehn, Fluss aufwärts zwölf Sous, eben so auch das Malter Weizen oder Korn. Sollte sich aber Gepäck oder sonst andere Sachen für Remich in Trier befinden, bitte ich gesällig, dieselben bei Herrn Erich in Barbelin ablegen zu lassen. Meine Abfahrt von Remich ist auf jeden Donnerstag für zehn Uhr des Morgens festgesetzt.

Auf Grund eines gerichtlich bestätigten Familienraths-Beschlusses steht unter sehr vorteilhaften Bedingungen das von dem verstorbenen M. Buchholtz hinterlassene, in Niederanven gelegene, zu aller Handlung sehr wohl geeignete Wohnhaus mit Scheune und Stallung nebst zwei daranhängenden Gärten u. c., auf Ansehen der Erben zu verkaufen oder zu vermieten.

Aus freier Hand zu verkaufen wegen Auswanderung.

Ein schönes Landgut gelegen zu Eschdorf, bestehend in zwei neben einander liegenden Häusern mit Scheune, Stallungen, Remise, einem über zwei Morgen enthaltenden Garten, einen Veich von 4 bis 5000 Heu, beide mit einem lebendigen Zaune ummauert; dann aus zwei andern daran gelegenen Wiesen, 15 bis 16 Morgen autem Ackerlande, endlich aus Hecken und Büschen. Liebhaber mögen sich an den Eigenthümer, Herrn Mathias Malget, in gesagtem Eschdorf wenden.

Bedeutende Holz-Versteigerung.

Am Dienstag, 3. Mai 1842, um zehn Uhr Morgens, wird unterzeichnete Notar, auf Ansehen des Herrn Grafen d'Imécourt, Rentner, wohnhaft in Paris,

1. 20,000 zweimal gebundene Reisbüschel (Fäßen),
2. 500 Norden Holz (Niederländisches Maak),
3. 30 Eichen-Stämme, dienlich zum Bau-, Schiff- und Waaren-Gehölz, liegend im Walde genannt Jungen-Wüsch, nächst Feudelingen, den Letz- und Meißbietenden, auf Borg, öffentlich zugehlaßen werden.

Die Versteigerung wird im gesagten Walde statt finden.
Luxemburg, den 20. April 1842. J. Funck, Notar.

Öffentliche Versteigerung eines schönen Wohnhauses mit Garten, gelegen zu Hollerich,

gemäß dem Gesetze vom 12. Juni 1816.

Vor dem Friedensrichter des Kantons Luxemburg, wird durch das Ministerium des unterzeichneten Notars Jakob Funck, von Luxemburg, zufolge eines, durch den hiesigen Gerichtshof, am 20. April 1842, erlassenen Urtheils;

Und auf Ersuchen des Franz Weydert, Ackermann, und seiner Ehefrau Margaretha Müllenaach, wohnhaft zu Hollerich,

Zur öffentlichen Versteigerung, auf Borg und unter sehr vorteilhaften Bedingungen, geschritten werden, nämlich:

Am Montage, den 2. Mai k., um ein Uhr Nachmittags, eines Wohnhauses und daran gelegenen Gartens, nebst Scheuer und Stallung, gelegen zu Hollerich und unter dem Namen von Neckels bekannt, zwischen Ludwig Felten und Theodor Wenner, an die Landstraße stehend. Dieses Wohnhaus kann im Ganzen oder theilweise verkauft werden.

Die Versteigerung wird in der Wohnung von Leonard Mafel, Gastwirth zu Hollerich, statt finden.

Luxemburg, den 22. April 1842. J. Funck, Notar.

A LOUER avec ou sans meubles, pour entrer de suite en jouissance, une MAISON, composée de 11 chambres, cuisine, greniers, cave-fruitière, caves, écuries, remises, ainsi qu'un grand jardin, rue St-Espirit, n° 520.
S'adresser à M^r REUTER-DE HEDDESORFF à Weydert, ou à M^r MAJERUS, notaire à Luxembourg.

In der Heiltsangeit-Strasse, N° 520, ist ein Haus mit oder ohne Meubeln, bestehend aus 11 Zimmern, Speicher, Keller, Obli- & Gemüse-Keller, Hof, Stallung und Wagenbehältnis, so wie ein großer Garten zu vermieten, und kann dasselbe sofort bezogen werden.
Man bittet, sich deshalb an Herrn Reuter von Heddesdorff zu Weidert, oder an Herrn Notar Mafel zu Luxemburg, zu wenden.